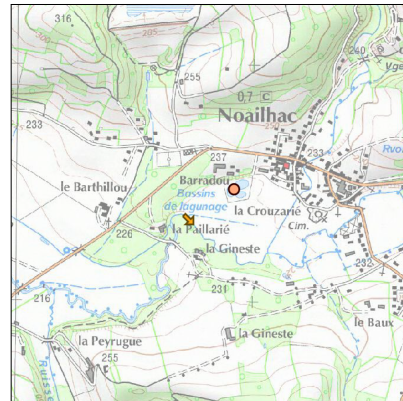
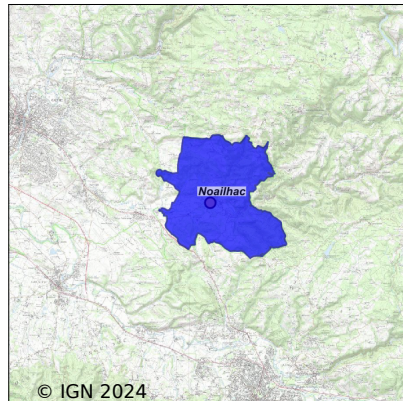


Système d'assainissement 2022

NOAILHAC

Réseau de type Mixte



Station : NOAILHAC

Code Sandre	0581196V001
Nom du maître d'ouvrage	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES MAZAMET
Nom de l'exploitant	S.P.L. EAUX DE CASTRES BURLATS
Date de mise en service	janvier 1993
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk)
Capacité	400 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	22 Kg/j
Charge nominale DCO	44 Kg/j
Charge nominale MES	28 Kg/j
Débit nominal temps sec	60 m3/j
Débit nominal temps pluie	-
Filières EAU	File 1: Prétraitements, Lagunage naturel
Filières BOUE	
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	647 310, 6 275 121 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
Milieu récepteur	Rivière - La Durenque

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

100% de Noailhac depuis 1964

Observations SDDE

Système de collecte

Les 4 kilomètres de réseaux sont gravitaires et mixtes avec 80% d'unitaire et 20% de séparatif. Ils sont équipés de 6 déversoirs d'orage.

Les réseaux sont soumis à l'introduction d'eaux claires parasites par temps de pluie.

Un schéma communal d'assainissement a été achevé en 2018.

Il met en évidence la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation de regards et de procéder à des hydrocurages réguliers sur certaines parties de réseaux ne bénéficiant pas d'une pente suffisante.

La réhabilitation du dispositif de régulation de l'alimentation en eau du canal a également été préconisée.

La restriction du rejet d'eau issu des pompes à chaleur de l'entreprise de cultures sous serres a été effectuée.

Station d'épuration

La filière de traitement des eaux usées mise en service en 1993 se compose de l'amont vers l'aval de l'arrivée gravitaire dans un canal damené, d'un dégrilleur manuel incliné, d'un lagunage naturel avec 3 bassins en série et d'un rejet d'eau traitée dans un cours d'eau non permanent rejoignant la Durenque.

L'installation reçoit par temps sec des charges moyennes de l'ordre de 70% en hydraulique et 30% en organique.

De fortes variations de charges sont constatées en fonction des conditions climatiques pouvant générer des volumes jusqu'à 4 fois le débit nominal et une charge organique jusqu'à 2 fois la charge organique admissible.

Malgré ce contexte les rendements épuratoires et la qualité du rejet sont satisfaisants.

La compétence assainissement collectif a été transférée à la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet depuis le 01 janvier 2020.

L'exploitation est assurée depuis le 01 janvier 2021 par le personnel de la société publique locale des Eaux de Castres et Burlats en vue d'effectuer les actions de maintenance nécessaires à ce type de filière.

Les conclusions de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement établies en 2018 ont conduit, au regard de la situation actuelle et future relativement stable de l'urbanisation de la commune, à s'orienter vers un programme de réhabilitation du site existant. Ainsi il sera probablement envisagé de procéder à l'issue du curage des bassins et du traitement des boues, à la réalisation d'un enrochement avec reprise des liaisons hydrauliques en béton, à la mise en place de brasseurs de surface (suite à l'électrification du site), à la mise en place d'ouvrages de comptage fiabilisé, à la réfection du dégrilleur manuel en entrée de station et à la réalisation d'une conduite de rejet à la Durenque.

Une orientation différente pourrait être envisagée par la construction d'un nouvel ouvrage de traitement hors de la zone inondable et plus performant en termes de traitement.

Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration du Département du Tarn assiste la collectivité dans le suivi et la gestion de ses systèmes d'assainissement et réalise annuellement une ou des visites d'assistance technique (convention d'assistance technique Maître d'ouvrage/Département).

Sous produits

Les boues sont stockées essentiellement à l'intérieur du premier bassin de lagunage dans lequel elles se minéralisent. Dès qu'il sera jugé nécessaire de les éliminer une vidange et un curage du bassin seront alors nécessaires afin de procéder à une évacuation selon un mode de valorisation restant à définir.

En tout état de cause lorsque le projet de réhabilitation du site s'engagera (au regard des conclusions du schéma) les boues seront éliminées avant la réalisation des travaux.

L'exploitant a d'ores et déjà procédé à une étude bathymétrique en vue d'évaluer le taux de comblement des bassins.

Données chiffrées

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	61 m3/j	102 %			50 m3/j	
DBO5	3,9 Kg/j	18 %	64 mg/l	24,2 %	3 Kg/j	59 mg/l
DCO	11,8 Kg/j	27 %	194 mg/l	-55,9 %	18,5 Kg/j	370 mg/l
MES	3,2 Kg/j		52 mg/l	-200,6 %	9,5 Kg/j	190 mg/l
NGL	2,2 Kg/j		37 mg/l	45 %	1,2 Kg/j	24,6 mg/l
NTK	2,2 Kg/j		37 mg/l	45 %	1,2 Kg/j	24,6 mg/l
PT	0,2 Kg/j		4 mg/l	22,7 %	0,2 Kg/j	3,8 mg/l

Problèmes rencontrés en 2022

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
...à l'atteinte des performances européennes	Non
...à l'autosurveillance	Non
...à l'exploitation des ouvrages	Non
...à la production des boues	Non
...à la vétusté	Non
...à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement communal : <http://assainissement.developpementdurable.gouv.fr/station.php?code=0581196V001>